

CHEZ NOUS

à Sarroux-Saint-Julien

BULLETIN MUNICIPAL N° 2

AVRIL 2017

ÉDITO

Il y a quelques mois nous suivions avec attention l'élection outre-Atlantique du président Trump. Depuis quelques semaines, nous scrutons les onze candidats à l'élection présidentielle française. Cette campagne, à notre grand regret, est davantage marquée par les affaires que par des débats constructifs où l'avenir de notre pays serait au cœur des préoccupations.

Tout cela contribue certainement à la montée des "extrêmes" qui ne sont et ne seront pas la solution. Au-delà du débat national, ne sommes-nous pas confrontés aux mêmes difficultés au niveau local ? En effet, en janvier dernier nous avons assisté à la naissance aux forceps du nouveau périmètre intercommunal, Haute-Corrèze Communauté.

Depuis maintenant 3 mois, nous constatons la lourdeur d'un tel périmètre, et il y a quelques jours nous nous sommes abstenus lors du vote du premier budget. A ce jour, nous constatons une "interco" à deux vitesses, des territoires où la politique de l'enfance est financée par cette dernière et d'autres, notamment le nôtre, où les communes continuent à les porter. L'endettement de Haute Corrèze Communauté s'élève à 13 millions d'euros et il faudra 26 ans pour épurer la dette. Cette année, pour équilibrer l'investissement, un recours à l'emprunt à hauteur de 400 000 € était indispensable. La gouvernance avec ses 15 vice-présidents et son président représente un coût annuel de 200 000 €. N'aurait-il pas été judicieux de conserver les six anciens présidents déjà légitimes au cœur des 6 anciens périmètres et d'élire un président, et par conséquent de diviser par deux les indemnités d'élus ?

De plus, nous aurons dans les mois à venir à faire face à des enjeux indispensables au niveau de l'enfance et de la politique de l'eau. Au vu de tous ces éléments, comment allons-nous faire face ? Face à ce triste constat, nous avons bien fait de renforcer notre territoire avec la création de la commune nouvelle.

Nous avons voté le budget le 29 mars dernier. Celui-ci laisse apparaître une importante section d'investissement, ba-



sée pour l'essentiel sur le cadre de vie. Au-delà de la rénovation du Foyer rural et de la voirie, le gros dossier est la construction d'un groupe scolaire au sein duquel nous rassemblerons les deux écoles actuelles. Nous allons signer, dans les prochains jours, la "convention ruralité". Cette dernière nous pousse à rassembler les enseignants. Après 18 mois d'intenses négociations avec l'autre R. P. I. du plateau bortoï, nous étions dans une impasse. Compte tenu de la baisse démographique au niveau national et départementale, l'Éducation Nationale sera, à très court terme, contrainte de rendre des postes. Dans ce contexte d'incertitude il était important pour nous de verrouiller les choses. La signature d'une telle convention nous protège pour trois ans et nous permet d'obtenir des aides financières et humaines importantes afin de développer l'attractivité de nos écoles, et ainsi, de notre territoire.

C'est pourquoi, après mûre réflexion, nous avons fait le choix d'un emplacement central au niveau du plateau bortoï à proximité de la départementale. Ce groupe scolaire rassemblera, en un seul et même lieu, trois bâtiments. Un premier bâtiment faisant office de halte-garderie et périscolaire, un second accueillant l'école et enfin un troisième dédié à la restauration.

Depuis janvier, nous sommes devenus la plus grosse commune du plateau bortoï et voulions ainsi conforter notre position de leader, en portant de tels projets structurants. Cela s'inscrit dans la continuité des politiques menées de longue date par nos deux anciennes communes, mais aussi parce que nous ne pouvions pas concevoir qu'une commune de la taille de la nôtre se voie dépossédée de son école, à l'heure où les territoires ruraux regagnent en attractivité.

Bon printemps à tous !

Xavier Gruat

Dates à retenir

- Samedi 22 avril
A. L. C. : Soirée "Chansons françaises"
- Samedi 29 avril
Foyer Rural : Soirée "Années 80"
- Samedi 20 mai
A. L. C. : Concours de belote
- Samedi 27 mai
A. L. C. : Conférence Et expo "La Dordogne..."
- Samedi 17 juin
Comité d'Animation : Feu de la Saint-Jean
- Samedi 24 juin
Inauguration plaque monuments aux morts
- Dimanche 25 juin
Foyer Rural : Vidéo-génies
- Dimanche 9 juillet
Foyer Rural : Tournoi de belote

VOS RUBRIQUES

- | | |
|----------------|--|
| Pages 2, 3 & 4 | - Conseil municipal |
| Page 5 | - A. G. de la population / Repas des Aînés |
| Page 6 | - A. L. S. H. / Prévention |
| Pages 7 & 8 | - Budget |
| Page 9 | - Infos en vrac |
| Page 10 | - A. L. C. / Cirque |
| Page 11 | - Écoles |
| Page 12 | - Ping Saint-Julien / Sweet Lake |
| Page 13 | - Comité... / Foyer... / Accès Libre |
| Page 14 | - Judo / État civil |

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 26 JANVIER 2017

Absents : Michel Cheminade – René Dégieux –
Jean-Jacques Gouttebroze
Absente excusée : Aurélie Govet
Secrétaire de séance : Jean-Claude Sangoi.

M. Xavier Gruat, maire, ouvre la séance à 20
heures 45.

Désignation des délégués au SMAT

Le SMAT (Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique) gère le site des Aubazines. Deux conseillers sont désignés unanimement par le Conseil municipal pour représenter la commune de Sarroux – Saint Julien. Sont élus : Nathalie Peseyre comme titulaire et Jean-Claude Sangoi comme suppléant.

Délibération sur les tarifs communaux

1° - En ce qui concerne les repas pris dans les deux cantines communales par les enfants, M. le maire propose de maintenir le prix unitaire de 2,05 euros. Le conseil approuve à l'unanimité.

2° - Pour l'ALSH (Accueil de loisirs Sans Hébergement), M. le Maire dresse un rapide historique, parle des problèmes financiers rencontrés et insiste sur le caractère intercommunal de ce service. Après discussion, le Conseil municipal se montre unanimement favorable à la mise en place d'une convention temporaire avec les communes du Plateau Bortois partenaires du Centre de Loisirs. Cette convention sera valable jusqu'au 31 août 2017.

3° - Pour la location des salles communales, M. Nicolas Jouve, adjoint, fait le point de la situation actuelle. Après discussion, il est unanimement décidé que la commune gérera désormais chacune des salles communales, ce qui implique une nouvelle convention avec l'association du Foyer Rural du Plateau Bortois. Pour le prix des locations, le Conseil municipal suit à l'unanimité les propositions de M. le Maire : 85 euros pour les personnes justifiant d'une maison (comme propriétaire ou locataire) située sur la commune ; 200 euros pour une personne extérieure à la commune. Il sera demandé un chèque de caution d'un montant de 300 euros.

Le Conseil municipal désigne ensuite les personnes aptes à dresser un état des lieux : Mineille Prévôt, Laurent Pradat et Aurélie pour la salle Marcel-Bredèche, Jean-Paul Alphonsout, Hervé Massias et Jean-Baptiste Forestier pour la salle polyvalente de Sarroux.

Délibération sur la renumérotation de la voirie

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé le principe de classer des chemins ru-

raux en voies communales. Le travail a été effectué pour la partie de Saint Julien. Il reste à faire pour la partie Sarroux. Éric Miallaret et Jean-Paul Alphonsout sont désignés par le Conseil pour mener à bien cette tâche. Il est unanimement décidé que les voies communales de Sarroux seront, par ordre, classées à la suite de celles de Saint Julien ; en conséquence, les V. C. de Sarroux seront numérotées à partir du numéro 44.

Délibération pour adhérer au laboratoire départemental d'analyse

M. le Maire présente le dossier et, à l'unanimité, le Conseil vote le renouvellement de la convention liant la commune au laboratoire départemental d'analyse.

Mise à jour du tableau des emplois (information)

Nicolas Jouve, adjoint, présente le résultat des travaux concernant la mise à jour du tableau des employés communaux. M. le Maire rappelle qu'il est exclu de procéder à une augmentation de la masse salariale. La commission des ressources humaines se réunira rapidement pour finaliser ce tableau.

Délibération clôture enquête publique

M. le Maire informe l'ensemble des conseillers de résultats de l'enquête publique ayant eu lieu à Vaux pour la vente à M. Pascal Couzelas d'une portion d'un ancien chemin rural ne desservant aucune parcelle ou habitation. Le Conseil approuve unanimement la clôture de cette enquête.

Demandes de subventions pour la salle polyvalente de Sarroux

M. le Maire fait part de son intention de déposer des demandes de subvention concernant la rénovation totale du bâtiment dit du Foyer rural à Sarroux. Il propose la demande d'une DETR au taux pivot de 40 % (plafond : 140 000 euros), la demande d'une subvention au titre du bonus écologique (d'un montant de 12 %), la demande d'une aide auprès du Conseil départemental (plafond : 100 000 euros). Il précise que le montant total des travaux estimés s'élève à 168 697,14 euros TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve unanimement ces demandes de subventions.

Demande de subvention pour un outil tracté (délibération)

M. le Maire propose qu'une demande de subvention soit adressée au Conseil départe-



mental pour l'achat d'un chargeur tracteur. Unanimement, le Conseil municipal approuve.

Subvention pour une lame de déneigement (délibération)

Après discussion, la décision est reportée.

Bail rural de Chassagnac

M. le Maire rappelle que M. Denoux exploitait jusqu'à sa retraite des terres appartenant à la section de Chassagnac. N'ayant pas de repreneur et afin de garder toute sa valeur à l'exploitation, il souhaiterait qu'un bail de fermage similaire au sien soit rédigé au nom de son épouse Mme Jocelyne Denoux. Juridiquement, rien ne s'oppose à cette demande, la section n'ayant plus d'exploitants. M. le Maire propose qu'un bail d'une durée d'un an soit accordé à Mme Denoux. Le Conseil approuve unanimement.

Choix d'un prestataire assurance (délibération)

M. le Maire estime que les devis dressés par Groupama et M. M. A. sont difficilement comparables. Il souhaite qu'une commission ad hoc examine les deux propositions et auditionne simultanément les deux assureurs. Le Conseil est d'accord à l'unanimité et désigne Xavier Gruat, Franck Moussard, John De Visser, Éric Miallaret pour former la susdite commission.

Convention avec le Foyer rural

M. le Maire propose que la convention avec l'ensemble des associations de la commune soit étendue au Foyer Rural du Plateau Bortois.

Point sur la voirie et le matériel (délibération)

La commission « voirie » propose des travaux pour l'année en cours : le renforcement de la VC 20 à Saint Julien (voie du lotissement de Suc de Rouge) ; l'aménagement de la VC 43 qui conduit à « Coup de main » et l'enfouissement des lignes électriques dans l'ancien lotissement de Sarroux pour lequel une subvention de 80 % est accordée par le Syndicat de la Diège. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire souhaite la mise en place d'un plan triennal de travaux de voirie afin de faciliter l'octroi de subventions. Après discussion, le Conseil municipal arrête unanimement le principe de réaliser le renforcement de la VC 9 – 10 à Saint Julien en 2017, d'aménager la voie passant par les Trois Pierres et reliant les routes départementales RD 20 et RD 979 en 2018 et le renforcement de la VC 15 dite de la Troubade en 2019.

Mme Agnès Couderc est contrainte de quitter l'assemblée communale à 23 heures.

En ce qui concerne le matériel, M. le Maire indique qu'il convient d'éviter les doublons et de moderniser le parc. Il propose de vendre un camion Iveco, les deux tracteurs et une débroussailluse. Le Conseil municipal accepte unanimement.

Après examen des devis proposés et discussions, le Conseil vote l'achat d'un tracteur neuf Case de type Farmall au prix de 52 000 euros HT : 2 abstentions, pas de vote contre et 14 votes pour.

M. le Maire propose l'achat d'un véhicule d'occasion. Après discussions, le Conseil municipal décide par 12 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions d'acheter un Mercedes Unimog d'une valeur de 75 000 euros HT.

Devis pour la création d'un site internet (information)

Hervé Massias et Nicolas Jouve présentent les devis de trois opérateurs. Des discussions se déroulent qui se montrent unanimement favorables à la création d'un

tel site. Toutefois, des questions restent posées concernant les frais d'hébergement et, surtout, la propriété du site. Il est décidé d'approfondir le dossier et de se positionner lors d'une prochaine séance.

Point sur le dossier Bousquet aux Aubazines Hautes

M. le Maire fait le point sur la vente d'une maison située aux Aubazines Hautes, commune de Bort, qui se trouve bloquée par l'interdiction faite à l'éventuel acquéreur d'avoir une sortie directe sur la RD 979. Pour débloquer la situation, M. le Maire suggère que la commune concède quelques mètres carrés à Mme Bousquet, vendeuse, pour disposer d'un trottoir. Le Conseil approuve unanimement cette idée.

Questions diverses

M. le Maire souhaite que la répartition des tâches soit précisée pour le personnel en charge de l'environnement. Il penche pour qu'un employé se concentre sur la

gestion des espaces verts et des urgences pendant que l'autre s'occuperait plus spécifiquement de la voirie.

M. le Maire fait le point sur l'école, dément fermement les rumeurs alarmistes et infondées qui circulent. Afin de mettre fin à ces bobards, il propose d'avancer le conseil d'école au jeudi 2 février.

M. le Maire fait état d'une sortie pédagogique organisée par l'école de Sarroux à Lascaux 2. Comme dans le passé, la commune est sollicitée par participer aux frais de séjour. Unanime, le Conseil donne son accord de principe.

Nicolas Jouve annonce que la gestion des trois cimetières communaux sera unifiée et il propose une harmonisation des tarifs en prenant comme référence les tarifs actuellement en cours au cimetière de Sarroux. Le Conseil municipal se montre unanimement d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 10.

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 15 FÉVRIER 2017

*Absent : Jean-Jacques Gouttebroze
Absents excusés : Agnès Condert, Aurélie
Gouet, Mirville Prigent, John De Visser.*

La séance est ouverte à 20 heures 35.

Le Maire informe le conseil de la démission de Michel Cheminade de son poste de conseiller municipal.

Le Maire demande à pouvoir ajouter des délibérations à l'ordre du jour : accordé à l'unanimité

Convention ruralité

Après une longue rétrospective des divers événements et réunions écoulés depuis plus d'un an, le conseil décide de voter à l'unanimité pour la signature de la convention ruralité qui prévoit de réunir en un seul lieu les écoles de la commune; en ce qui concerne les moyens d'enseignement, la situation actuelle est gelée pour trois ans avec l'octroi d'un demi-poste complémentaire.

Réflexion sur les écoles

Le regroupement des écoles en un seul lieu suscite beaucoup d'interrogations puisqu'il en découle des impacts quant à la répartition actuelle des classes dans nos écoles. Plusieurs propositions sont avancées et discutées. Le conseil doit y réfléchir et donner un avis lors d'une réunion à venir.

Transfert de propriété des communes de Sarroux et de Saint-Julien-près-Bort à la commune nouvelle

Ce transfert permettra une simplification des démarches administratives pour tout ce qui concerne les propriétés communales. Accepté à l'unanimité.

Demande de la Mairie d'Ussel pour une participation aux frais de scolarité

C'est une demande récurrente qui est

faite de la part de cette commune. Comme à chaque fois le conseil refuse à l'unanimité de participer aux frais de scolarité réclamés par Ussel. Notre commune a les structures nécessaires pour l'accueil et la scolarisation des enfants. De plus, les anciennes communes de Sarroux et de Saint-Julien n'ont signé aucune convention de scolarisation avec Ussel.

Point sur le personnel communal

Un compte-rendu de la réunion de commission est fait par M. Nicolas Jouve. Des modifications de planning seront faites rapidement, d'autres interviendront lors du départ en retraite de Mme Falgère et lors de la mise en place du projet "école". Le tableau des emplois est validé à l'unanimité.

Le tarif des repas pour le personnel communal est fixé unanimement à 4,75 €.

Participation aux commissions de Haute-Corrèze Communauté

Tous les élus des communes ayant intégré la nouvelle intercommunalité ont la possibilité de s'inscrire dans diverses commissions de travail. Les noms des personnes intéressées ont été notés sur le document fourni. La liste des commissions et des inscrits est consultable en mairie.

Désignation de membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Le tableau des personnes retenues par

l'administration après proposition faites par le conseil municipal est consultable à la mairie.

Délibération CLECT Communauté de Communes Haute-Dordogne Communauté

Le conseil vote à l'unanimité.

Questions Diverses

Création d'un nouveau site Internet

Après discussions, la société Net15 est choisie à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Syndicat de la Diège pour l'enfouissement des lignes du lotissement de Sarroux : votée à l'unanimité.

Logement Mairie de Sarroux

Suite à de multiples demandes, le conseil décide dans son ensemble de proposer de nouveau ce logement à la location.

Logement école du Deveix

L'une des deux locataires a décidé de partir. Les travaux de remise en état (isolation, chauffage, rénovation) risquent de s'avérer très coûteux. Il est donc décidé par 14 voix pour et 1 abstention de ne plus proposer ce bâtiment à la location. Une étude chiffrée des travaux de restauration sera demandés au Syndicat de la Diège. Si le montant des travaux est trop élevé, alors le bâtiment sera proposé à la vente.

Le 2 avril, une association sera présente aux **Barraques** pour procéder à la **réouverture d'un sentier**. La municipalité se propose de fournir la restauration du midi en remerciement.

M. le Maire présente à l'ensemble du conseil une délibération prise par l'ancien conseil de Saint-Julien concernant des travaux de renforcement à réaliser sur un **chemin rural** situé au village de **Lagrange**. Le Conseil municipal décide de procéder aux travaux nécessaires par 1 abstention, 0 voix contre et 14 voix pour.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 heures 30*



COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 13 MARS 2017

Absents : Agnès Couderc, John De Visser, Jean-Jacques Gouttebroze

Absente excusée : Aurélie Gouet

Secrétaire de séance : Jean-Claude Sangoï.

M. Xavier Gruat, maire, ouvre la séance à 20 h. 40 avec un seul sujet à l'ordre du jour : **Convention ruralité et regroupement pédagogique sur le plateau.**

M. le Maire rappelle les conclusions de la séance du conseil municipal tenue le 15 février dernier et expose les résultats de la réunion du 7 mars dernier à la sous-préfecture d'Ussel. Il propose des pistes de discussions et de débats : la signature de la convention ruralité est-elle remise en cause ? - le conseil municipal souhaite-t-il un RPI concentré sur le plateau bortoïse ? - Si oui, sur quel emplacement ?

Le Conseil municipal reprend ces points un à un. Il lui paraît toujours souhaitable de signer la convention ruralité qui gèle les

effectifs des équipes pédagogiques pour trois ans. L'Éducation Nationale demande, en échange, de ne pas avoir d'enseignant isolé et de regrouper les écoles en un seul lieu ; pendant ce délai de trois ans, l'école doit soigner son attractivité afin d'avoir un effectif d'élèves suffisant.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un regroupement pédagogique du plateau bortoïse. Cet acte fort permettra de sauver l'école publique sur le plateau bortoïse ; il peut aussi déboucher sur une coopération plus étroite entre les communes de cette entité géographique. Donc, une telle création est très pertinente.

Reste la question du lieu. La convention ruralité demande une mise en place rapide d'actions concrètes puisque sa durée est courte. Le Conseil municipal constate que le dossier d'un RPI concentré construit à Margerides a peu progressé en dix-huit mois. À l'heure actuelle, le lieu choisi pour son implantation n'est toujours pas une propriété communale.

Aussi, le Conseil municipal de Sarroux-Saint-Julien propose-t-il unanimement la

création de ce RPI du plateau bortoïse sur un terrain communal de Sarroux-Saint-Julien. Ce terrain se localise sur la périphérie de la commune afin d'être un emplacement central pour le plateau bortoïse ; il se situe au lieu-dit de Vaux, à proximité des RD 45 (ancienne route d'Ussel) et RD 27 (route de Thalamy), à environ un kilomètre de la RD 979 (route reliant Ussel à Bort).

Dans l'hypothèse d'un rejet de ce projet, le Conseil municipal entend unanimement rassembler les deux écoles communales existantes en ce lieu surnommé. Deux projets pour la construction d'une nouvelle école sont possibles : soit une construction évolutive avec des ensembles modulables (prix estimé : 1 200 000 euros HT), soit une construction traditionnelle (prix estimé : 2 080 000 euros HT). Dans la première hypothèse, le projet serait financé par des DETR bonifiées à hauteur de 60 % et par un recours à l'emprunt ; la construction serait rapide (environ 6 à 7 mois).

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 heures 50.*



COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 22 MARS 2017

Absents : John De Visser, Aurélie Gouet, Jean-Jacques Gouttebroze, Mireille Prévost

Absents excusés : Hervé Marinas, Laurent Pradat

Secrétaire de séance : Jean-Claude Sangoï.

Le Maire, après s'être réuni avec la commission Finances, ouvre la séance à 20 h

30. et expose le budget primitif au conseil municipal.

La ligne concernant les subventions aux associations est détaillée et les montants alloués à chacune d'elles affinés.

Le conseil municipal n'ayant pas de modification à apporter, la date pour la réunion du vote de validation du budget est donc définie au 29 mars 2017.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 heures 15.*

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 29 MARS 2017

Absents : Jean-Jacques Gouttebroze

Absents excusés : John De Visser, Aurélie Gouet, Laurent Pradat

Secrétaire de séance : Jean-Claude Sangoï.

La séance est ouverte par M. Xavier Gruat, maire, à 20 heures 10, en présence de M. Cédric Rispal, receveur à Bort.

Budgets de Sarroux-Saint-Julien

Hors la présence des maires en exercice en 2016, les comptes administratifs des budgets principaux de Sarroux et de Saint-Julien-près-Bort ont été adoptés par 15 voix pour et aucune contre. Il en a été de même pour les comptes administratifs des budgets annexes de l'assainissement de Sarroux et du lotissement de Suc de Rouge.

Pour 2017, le budget prévisionnel de l'assainissement de Sarroux équilibre dépenses et recettes à 10 776.63 euros pour la partie fonctionnement et à 19 942.78 euros pour la partie investissement. Désormais, l'abonnement à l'assainissement collectif sera de 75 euros alors que le prix du m² sera facturé un euro. Le lotissement Suc de Rouge a prévu 101 000 euros pour le fonctionnement et autant pour l'investissement. Le Conseil a unanimement voté

ces budgets.

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, en tenant compte de la période de lissage entre la fiscalité des deux anciennes communes, la taxe d'habitation s'établit à 2.99 %, le foncier bâti à 8.62 % et le foncier non bâti à 50.51 %. Donc, le Conseil, qui a approuvé unanimement ces taux, a veillé à ne pas augmenter le montant global des taxes locales.

Par 16 voix pour, aucune abstention ni voix contre, le budget 2017 de la commune nouvelle a été adopté. [Voir pp. 7 & 8.]

Attribution du marché de voirie 2017

Le résultat de l'ouverture des plis faisant suite à l'appel d'offres pour les travaux de voirie programmés en 2017 désigne l'entreprise Martioz comme la « mieux-disante ». Elle est donc unanimement retenue par le Conseil.

Indemnités des élus

Conformément aux textes en vigueur, l'indemnité s'élève à 31 % de l'indice brut pour la charge de maire et à 8.25 % pour celle d'adjoint. Le Conseil approuve avec 10 voix pour (6 conseillers n'ont pas participé au vote).

Choix du prestataire assurance

Deux assureurs ont été contactés : MMA et Groupama. Après étude des garanties offertes par l'un et l'autre, le Conseil retient la candidature de Groupama

avec 10 voix pour et 6 abstentions.

Organisation de l'élection présidentielle

Le scrutin présidentiel se déroulera les dimanches 23 avril (premier tour) et 7 mai (second tour). Les deux bureaux de vote (un à Sarroux et l'autre à l'ancienne mairie de Saint-Julien) seront ouverts de 8 heures à 19 heures. [voir encart p. 9]

Le planning de surveillance des urnes a été établi pour ces deux journées. Deux autres dimanches sont à prévoir pour les élections législatives, les 11 et 18 juin prochains.

Questions diverses

M. Daniel Gautier de la Vedrenne souhaite abattre à ses frais des arbres appartenant à des biens sectionaux et qui menacent son habitation. Le Conseil est unanimement d'accord.

La commune doit se préparer à l'arrivée de la fibre optique. Pour cela chaque propriétaire doit veiller à ce qu'aucune branche ne gêne le déploiement des fils ; il faudra donc élaguer soigneusement sur le tracé retenu. La mairie devra numérotter les lieux d'habitation dans le courant de la présente année. Lorsque le projet prendra forme, des réunions publiques seront organisées pour informer la population et donner des conseils afin d'être éligible à la fibre optique.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 heures 10.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA POPULATION

La réunion débute à 10 h 15, ce dimanche 22 janvier, en présence d'une centaine de personnes. Le Maire, Xavier Guat présente ses vœux pour la nouvelle année 2017 et dresse un bilan de l'année 2016 (réalisations voirie, pause de boîtiers "astro" sur l'ancienne commune de Saint-Julien-près-Bort, ...)

Il adresse ses remerciements au monde associatif pour les nombreuses manifestations proposées tout au long de l'année, au personnel communal pour son travail et son implication, ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui participent aux activités périscolaires dans nos écoles.

Le budget et les projets pour 2017 n'étant pas encore tous définis, seules les grandes lignes sont abordées, dont :

— les travaux du foyer rural, reportés de quelques mois afin de bénéficier de subventions conséquentes.

— avenir et projets autour de nos écoles et centre de loisir, politique de l'enfance au sein de l'intercommunalité, convention ruralité et RPI concentrés.

— estimation du budget fonctionnement à près de 1 million d'euros, et environ 500 000 euros en investissement.

— priorisation des investissements pour 2017.

Jean-Claude Sangoi fait un point sur la situation des migrants hébergés au centre de Vioux. 8 ont obtenu leur autorisation pour partir en Angleterre, en reste 16 qui devraient être réaffectés dans d'autres centres dans les semaines à venir.

Il rappelle que le recensement sur l'ancien territoire de Sarroux est en cours et que le prochain recensement concernera l'intégralité de la commune nouvelle Sarroux-Saint-Julien.

La parole est laissée à l'assemblée. De très nombreux points sont abordés.

Location de la salle perçue par le Foyer Rural. La convention actuelle n'est plus légale, c'est la commune qui percevra les recettes des locations. Une subvention équitable sera attribuée au Foyer Rural, tel

que c'est déjà le cas pour les autres associations. Il est rappelé qu'étant en commune nouvelle, les installations des anciennes communes sont accessibles à toutes les associations, et ce gratuitement.

De nouveau, le sujet sur la non scolarisation des enfants de la commune dans nos établissements est levé. Nous ne pouvons pas obliger les familles à scolariser leurs enfants dans nos écoles, d'autant que certaines municipalités alentour ne jouent pas le jeu (dérogations pour inscriptions), mais nous seront encore plus vigilants et à l'écoute des demandes pour tenter de remédier à ce problème.

Demandes d'entretiens de fossés et chemins sur le village de Saunat. Interrogations quant à la possibilité d'accéder à une mutuelle de santé communale, peu probable sans CCAS.

Où en est le projet d'unité de production de pellets ? Le projet est toujours dans les cartons, sa mise en œuvre nécessite de trouver des partenaires.

Que devient l'ancienne mairie du bourg de Saint-Julien ? Une réflexion doit être menée. L'ALC souhaiterait y transférer sa bibliothèque, mais il faut peut-être réfléchir à une reconversion complète du bâtiment mairie-école.

Interrogations quant à une numérotat-

tion des adresses postales, à discuter avec les services de La Poste.

Quand aurons-nous accès à la fibre numérique ? Pas de dates précises, mais un déploiement en cours par le Syndicat de la Diège pour un accès à la population entre 2018 et 2024.

Un point est fait sur les travaux en cours et à venir sur le site de Saint-Nazaire. Il est rappelé les contraintes liées au fait que ce site soit classé en zone naturelle protégée. De même, la possibilité de réaliser une "halte camping-car" est très faible du fait des nombreuses normes à respecter.

L'installation par EDF des nouveaux boîtiers Linky n'est pas souhaitée par tous. Il est rappelé que le refus de la pose de ces boîtiers relève du droit privé, et qu'il appartient à chacun de s'y opposer en faisant les démarches nécessaires.

Quant aux projets éoliens à proximité de Crouzet, il n'a pas été donné de suite pour le moment.

Pour ce qui concerne le lotissement de Sarroux, il semble que des travaux étaient prévus pour 2017. Le programme voirie n'étant pas encore défini, aucune réponse précise n'est apportée. Idem concernant un problème touchant à l'assainissement collectif. Le conseil fera le nécessaire pour pouvoir répondre à ces interrogations au plus vite.

Clôture de la séance à 11 h 20, et c'est donc autour du traditionnel verre de l'amitié que les citoyens de la commune nouvelle ont conclu cette matinée d'échanges.



Quelques images du Repas des Aînés servi à 140 convives le 22 janvier, à la suite de l'A. G. de la population, dans la salle omnisports, à Saint-Julien.

Un moment apprécié par tous, semble-t-il, et qui augure bien de l'union.

Certains ont dit rêver depuis longtemps de ce repas en commun...

Merci à la maison Martin qui était aux fourneaux, ainsi qu'à celles et ceux qui ont participé à la mise en place et au nettoyage de la salle.

REPAS DES AÎNÉS



Renseignements auprès de Stéphanie : 06-87-40-20-05



L'accueil de loisirs de Sarroux-Saint-Julien a ouvert ses portes durant les vacances d'hiver. Les enfants ont réalisés diverses activités sur le thème du Carnaval : masque en plâtre, loup vénitien, maracas... Les sorties à la patinoire du Mont Dore et aux structures gonflables furent très appréciées, ainsi que la fameuse fête costumée. Cotillons, maracas et danse du bal masqué ont clôturé le séjour.

L'A. L. S. H. est ouvert durant les vacances scolaires de 07 h à 18 h 30 ainsi que les mercredis de 12 h à 18 h 30.



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

La loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale a rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs quittant le territoire national sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale. Les modalités d'application ont été fixées par le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et la circulaire interministérielle n° NOR/INTD1638914C du 29 décembre 2016.

Ce dispositif entre en vigueur le 15 janvier 2017, il concerne tous les déplacements de mineurs vers l'étranger, quelle que soit leur nationalité et y compris les déplacements organisés dans le cadre d'accueils collectifs. Il concerne l'ensemble du territoire national, y compris outremer, mais ne sera pas requis lors d'un vol direct entre l'hexagone et un territoire ultramarin (sans escale sur un territoire étranger).

L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire CERFA, ci-joint, disponible en ligne et accessible librement sur le site internet service-public.fr. Le CERFA sera signé par un seul titulaire de l'autorité parentale et devra être accompagné de la copie du titre d'identité dudit signataire.

Il n'y aura aucune procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture.

Le mineur devra avoir l'original du CERFA en sa possession afin d'être autorisé à quitter le territoire national. Il ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage en cours de validité, selon la destination CNI ou Passeport, le passeport seul ne vaut plus autorisation de quitter le territoire français.

Ce dispositif s'applique sans préjudice des dispositions existantes permettant de contrer un éventuel départ illicite d'un mineur à l'étranger qui restent en vigueur, IST (interdiction de sortie du territoire) et OST (opposition à sortie du territoire).

CARTES D'IDENTITÉ NOUVELLE PROCÉDURE



A la suite de la mise en oeuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) et de la généralisation du recours aux télé-procédures, les modalités de délivrance des titres réglementaires vont être profondément réformées, en particulier s'agissant des CNI.

En effet, à la mi-mars 2017 le système des titres électroniques sécurisés (TES) qui concernait uniquement la procédure de délivrance des passeports va s'étendre à celle des CNI.

Désormais pour les CNI la prise d'empreintes s'effectuera par le biais de capteurs électroniques et non plus sur un support papier. Elle sera obligatoire à compter de l'âge de 12 ans. Aussi l'enregistrement des demandes de CNI ne sera réalisé que par les communes équipées actuellement de dispositifs de recueil (DR et stations biométriques).

L'usager pourra, comme pour les passeports, effectuer sa demande dans n'importe quelle commune équipée d'un tel dispositif.

Les communes non équipées d'un DR ne pourront plus enregistrer les demandes de cartes d'identité à la date de mise en place du nouveau dispositif à savoir à la mi-mars 2017.

Toutes celles qui le souhaitent pourront néanmoins permettre à l'usager d'effectuer en mairie sa pré-demande en ligne de CNI ou de passeport, en assistant les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique. Il suffit pour cela de disposer d'un ordinateur, d'un scanner et d'un accès in-

ternet. Cet équipement est éligible à l'aide de la DETR, de même que des jeunes « services civiques » peuvent se charger de cette aide aux habitants. Les Maisons de Services au Public (MSAP) pourraient également fournir ce service de point d'aide numérique.

Les mairies qui ne feront plus de recueil des demandes de CNI ont obligation de ne plus accepter aucune demande papier.

Toutefois, les mairies demeurent encore compétentes pour la remise des CNI dont la demande aura été déposée avant la mise en place de la dématérialisation. Elles devront être encore en mesure d'assurer l'accueil du public pour la remise de ces titres ou de procéder à des recueils complémentaires si besoin. Une période d'accueil du public de 5 mois, à compter de la date de bascule, est recommandée.

RÉCAPITULATIF
Pour les cartes d'identité, prendre obligatoirement rendez-vous à Ussel au 05.55.46.54.09.
Une pré-demande de la pièce d'identité est possible en mairie ou, à privilégier, en ligne sur ants.gouv.fr

ANNIE FALGÈRE : L'HEURE DE RETRAITE...

Ce vendredi, dernier jour de mars, a été chargé en surprises et émotions pour Annie Falgère qui délaisse les fourneaux de la cantine scolaire dont elle s'occupait depuis plus de vingt ans ! L'heure de la retraite a donc sonné. Après le dernier repas, collègues et élèves ont allègrement fêté l'événement. Que de joie en voyant les enfants apporter des cadeaux et leurs sourires ! Que d'émotion aussi devant des textes écrits spécialement pour l'occasion. Et Annie a craqué devant tant de gentillesse et d'attentions : un gâteau, un collier et des bracelets offerts par les élèves, les parents et les collègues. Des souvenirs inoubliables que ces gestes simples, sympathiques et émouvants !



Le soir, alors que le ciel devenait larmoyant, ce fut le tour des élus de dire un grand merci à Annie. Entourée de sa famille et d'amis, elle écouta les discours de Xavier Gruat, le maire, et de son premier adjoint qui évoquèrent sa longue carrière, les transformations de la cantine, les successions des maires et adjoints, sa réussite auprès de générations d'écoliers qui, à jamais, se souviendront de leur « cantinière ». Des gerbes de fleurs ont été offertes à la toute jeune retraitée. Puis vint un vin d'honneur dînatoire que tout le monde apprécia.

Les adieux n'en sont pas réellement car chacun aura le plaisir de rencontrer, au détour d'un chemin, Annie et son mari adeptes de marche et de Nature. Annie entre dans une nouvelle vie que tout le monde lui souhaite longue et radieuse !

POINT SUR LA VOIRIE

Patrick et Philippe, nos employés communaux, ont bouché de nombreux trous sur les pistes et posé de l'enrobé à froid dans les nids de poule de certaines voies communales. Ils ont aussi procédé à de l'égavage.

L'entretien des accotements sur les pistes avec l'épareuse a repris.

LOGEMENT COMMUNAL

Le locataire du logement communal de l'école de Saint-Julien étant parti, l'appartement disposant de 2 chambres est remis à la location. Renseignements en mairie.

FIBRE OPTIQUE

La fibre optique sera déployée en 2018 sur notre territoire. Aussi, nous en appelons au civisme des propriétaires pour qu'ils procèdent par avance à l'égavage des branches qui encombre le réseau aérien Télécom, mais gênent également la circulation des "gros" véhicules et dégradent les chaussées par le phénomène du "goutte à goutte".

LOCATION DES SALLES

Pour toute location des salles (Foyer Rural & Marcel-Bredèche), il faut désormais s'adresser à la mairie.



INAUGURATION



Samedi 24 juin, à 11 heures, la F.N.A.C.A et la municipalité de Sarroux-Saint-Julien inaugureront, sur le monument aux morts de Saint-Julien, la plaque commémorative rendant hommage à nos morts de la Guerre d'Algérie : Remy Labauze et Bertrand de Mijolla.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle Marcel-Bredèche.

Chacun est convié à ce moment de recueillement et de souvenir.

BUREAUX DE VOTE

Lors des quatre prochains scrutins et jusqu'à nouvel ordre, la commune nouvelle disposera toujours de ses deux anciens bureaux de vote, comme précisé sur les cartes électorales :

⇒ **Bureau 1** à la mairie de Sarroux pour les électeurs de l'ancienne commune de Sarroux.

⇒ **Bureau 2** à la mairie de Saint-Julien pour les électeurs de l'ancienne commune de Saint-Julien

NOUVEAUTÉ

cette année,
les bureaux
resteront ouverts
jusqu'à 19 heures.



DÉPÔTS SAUVAGES

Nous rappelons que les dépôts sauvages de végétaux (résidus de taille, tontes de pelouses, etc.) et de gravats de chantiers (plâtre, brique, ferraille, etc.) sont interdits, y compris sur les terrains communaux et les accotements, les chemins ruraux...

Pour mémoire, les végétaux peuvent être stockés chez vous pour compostage, sinon, tout comme les restes de chantiers, ils doivent être déposés en déchetterie.

Des procédures répressives sont envisagées si ces dépôts perdurent.



Le 11 février, Alain Vignau, du village de Saunat, est venu présenter son film « *Les quatre saisons de l'homme et de la nature* ».

Ce fut l'occasion pour un public nombreux, toutes générations confondues, d'apprécier ou de revivre, grâce aux visages surgis du passé, des scènes de la vie quotidienne et de se replonger dans l'ambiance de la fin des années 1970 et du début des années 1980, qui a paru tour à tour si proche et si lointaine.

Avec ces longs plans, son temps comme suspendu aux branches vives de la mémoire, son onirisme à la fois tendre et puissant, ce film n'a pas été sans rappeler à certains les *Profils paysans* de Raymond Depardon.

Et d'autres attendent une nouvelle projection...



Le 18 mars a donné l'occasion à François Baranger, artiste peintre qui réside à Beauregard, de tenir une conférence sur « l'Art de la Bande dessinée ».

De façon didactique et pédagogique, il a d'abord établi un parallèle entre l'art de la Bande Dessinée et les formes de l'art antique.

Puis, l'artiste a dévoilé la technique du travail d'illustrateur au service de la narration. A cette occasion, il a mis en valeur l'indissoluble union, dans la bande dessinée, entre le dessinateur et l'auteur des textes.

François Baranger a ensuite présenté le premier tome de sa bande dessinée « *L'Inconnue, 1. Les Eaux de Lune* » paru aux éditions « La mare aux loups » en 2016.

La soirée s'est achevée autour d'une séance de dédicaces et de quelques boissons et pâtisseries.

Une autre belle rencontre, qui illustre ô combien ce neuvième art, à l'instar de tant d'autres, est lent à éclore et combien aussi il exige de passion, de rigueur et d'abnégation.

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

- le 22 Avril : 20 h 30, Foyer rural de Sarroux : soirée de « *Chansons françaises revisitées* » par Hervé Antraigue.
- le 20 Mai : Concours de belote, salle Marcel-Bredèche à Saint-Julien.
- le 27 Mai : exposition, conférence et vidéo proposée par l'association « *De villages en barrages* ».

“LA PISTE AUX ÉTOILES”

Durant la saison froide, l'association « La Bougeotte », organise un samedi par mois un atelier cirque au gymnase de St Julien, de 14 h à 17 h. Ces journées sont pensées comme un temps d'échange, l'objectif étant de rassembler régulièrement les personnes pratiquant le cirque ou souhaitant le faire. Ni professeur, ni animateur, uniquement des expérimentateurs : pour l'occasion, matériel et compétences de chacun sont mises en commun. Les débutants sont acceptés, ainsi que les enfants accompagnés de leurs parents. N'hésitez pas à les rejoindre pour pratiquer jonglage, monocycle, bolas,



diabolo...

L'association « La Bougeotte », domiciliée à Champs-sur-Tarentaine, n'aime pas, comme son nom l'indique, rester à sa place. Pour cette raison, elle a choisi l'itinérance, ici pensée comme un outil de lien entre les territoires et de valorisation des différents lieux existants, mais aussi comme une occasion d'aller à la rencontre des personnes qui

y vivent. Ses objectifs sont multiples : promouvoir le développement culturel, créer du lien social, encourager la réflexion, l'auto-organisation, le partage de savoirs... Pour toute information, vous pouvez les contacter par mail : labougeotte15@hotmail.com

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



L'école publique de Sarroux-Saint-Julien brille par ses activités périscolaires diverses et variées. À Saint-Julien, les élèves de maternelle s'initient à une meilleure connaissance du monde qui les entoure. À Sarroux, Blandine Delmas a mis sur pied une équipe de bénévoles qui s'active les lundi et jeudi après-midi pour ouvrir les élèves à d'autres activités et à d'autres connaissances. L'offre est très variée avec des occupations sportives (tennis de table, football, hand-ball, tchoukball et course d'orientation), des créations manuelles (crochet, dessin à l'encre ou aquarelle, utilisation d'objets recyclés, naissance d'un potager créatif, pâtisserie ou fabrication d'un sac fantaisie), de l'expression théâtrale ou corporelle avec, notamment, un éveil au chant. Merci encore à toutes ces personnes qui donnent de leur temps et transmettent à une génération plus jeune des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être de grande qualité.

Le temps périscolaire s'attarde aussi sur des mo-

ments forts du calendrier. Ainsi, l'année 2016 s'est-elle achevée par « la boum du Père Noël » qui a été une totale réussite grâce aux gâteaux préparés par les bénévoles des activités périscolaires, aux papillotes et crottes en chocolat ; l'ambiance musicale était assurée par la sono prêtée par Mickaël et Amandine Fouillade. La Chandeleur a été fêtée le 2 février dans la joie, la bonne humeur et la suave odeur des crêpes.

Les enfants aiment bien se grimer et se déguiser ; ils ont eu l'occasion de montrer toute leur imagination à l'occasion de Mardi Gras avec un défilé très réussi dans le bourg à la recherche de friandises et autres douceurs. Et le samedi 22 avril, les enfants des écoles seront les « vedettes américaines » de la soirée organisée par l'A. L. C. autour d'Hervé Antraigue.

ET LA MATERNELLE N'EST PAS EN RESTE !

C'est dans la joie et la bonne humeur que les lou- lous de la maternelle ont participé à la fête de Carnaval : petit défilé dans le village, récolte de bonbons et pour finir, danse sur l'indémoudable « Au bal... au bal masqué... ohé... ohé ! »

Princes, princesses, pirates, etc. étaient au rendez-vous, une après-midi festive bien agréable et qui plus est bien ensoleillée !



ASSOCIATION DES ÉCOLIERS DE SARROUX-SAINT-JULIEN

L'association des écoliers est composée d'enseignants et de parents d'élèves. Cette année, le bureau accueille Mme Delphine Bayol, présidente et directrice de la maternelle. Mmes Audrey Chissac, secrétaire, Cécile Moussard, secrétaire adjointe, Stéphanie Moncourrier, trésorière et M. Stéphane Trouche, trésorier adjoint, complètent la direction.

D'autres parents d'élèves ont aussi apporté leur précieuse contribution pour organiser les différentes manifestations qui ont déjà eu lieu.

Afin de financer les activités pédagogiques et les sorties scolaires tout au long de l'année, l'association a ainsi participé à la Fête des fruits d'automne à Sarroux. Elle a aussi organisé la vente de tabliers décorés par l'ensemble des élèves de la commune, et dernièrement le loto annuel.

Toutes ces manifestations ont connu un vif succès permettant, entre autres, de financer les sorties à venir, aux grottes de Lascaux, en Dordogne, à Vulcania,



au festival Plein la Bobine à La Bourboule.

Mais l'année n'est pas finie, d'autres idées mijotent et verront le jour prochainement.

Merci encore à tous les parents qui soutiennent le bureau et qui participent à la réussite de toutes ces animations.

Stéphanie Moncourrier

PING SAINT-JULIEN

Échos pongistes
NOTRE BOUTIQUE

Critérium Régional (4^{ème} tour)

Il se déroulait à Meymac, dimanche 2 avril : très bonnes performances de nos représentants.

En benjamine, (- de 11 ans) Zoé Gruat obtient une excellente 3^{ème} place. Son niveau de jeu se bonifie au fil des rencontres, elle poursuivra la compétition à ce niveau l'an prochain.

En benjamin, (-de 11ans) dans un tableau particulièrement relevé, Alexandre Charbonnel se classe 6^{ème}. Lui aussi aura la possibilité de poursuivre en régional l'an prochain. Alexandre, associé à Lou Lachaise, prépare activement la finale du championnat de la Corrèze par équipes qui aura lieu dimanche 9 avril, à Ussel. Nous espérons un titre.

En juniors, (- de 18 ans) Benjamin Guérin demeure la valeur sûre de notre club. Sa 3^{ème} place, dans un tableau difficile, confirme ses bonnes dispositions actuelles. Pour l'an prochain, nous espérons une qualification pour le national. À suivre...

Championnat de la Corrèze par équipes (match en retard).

Notre équipe 2, composée de Laurent Faucher, Théo Graspail, Olivier Guérin et Jean-Claude Vergne, réalise une performance en s'imposant, 12 à 6, face à l'E. M. B. 2 (Entente Basses Monédières -Naves, Seilhac, Chamboulive, Saint-Jal).



L'école de ping-pong, une relève assurée !



Critérium,
mars 2017

Le maintien est assuré. Lors de la dernière journée, vendredi 7 avril, salle omnisports, nos joueurs voudront terminer par une victoire en recevant Beynat 3. Elle leur permettrait de lorgner sur la 3^{ème} place finale de la poule et donc de finir en beauté une deuxième phase compliquée.

Coupe de la Corrèze.

Nos deux équipes en 1/4 de finales. Les rencontres se dérouleront le 14 avril, à domicile.

Trophée Courtois : Thomas de Mijolla et Benjamin Guérin accueillent le vainqueur de la rencontre opposant Ussel (1) à St Viance (2). Un match de haut niveau, quel que soit l'adversaire.

Trophée Sauffier : Laurent Faucher et Gilbert Four-nial reçoivent une équipe du TT Brive -Laurie Dos Santos et Loïc Deplace.

Bonne route à nos pongistes !

ASSOCIATION SWEET LAKE

L'association Sweet Lake est née il y a 3 ans de la volonté de sa présidente, Marjorie Dutuel, de créer un véritable projet artistique qui mêle à la fois le chant, la danse et l'expression scénique. Désireux de mettre en avant les qualités artistiques de chacun, c'est autour du thème du cabaret que les dix adhérents de l'association s'expriment et s'amuse. Le projet de l'association est de créer un spectacle de cabaret en interprétant de grands classiques ainsi que des morceaux de cabaret moderne. Des chorégraphies



aux costumes en passant par les décors, tout sera mis en œuvre pour transporter le public en plein cœur d'un Moulin Rouge local ! Ce spectacle, dont la première représentation verra le jour à la rentrée prochaine, apportera un vent de fraîcheur, de sensualité et de charme dans le département de Corrèze. L'association organise également à chaque vacances des ateliers d'initiation et de découverte du monde du cabaret, ouverts à tous, tous niveaux confondus.

Marjorie Dutuel

COMITÉ D'ANIMATION

Le Comité tient à remercier la soixantaine de participants à la dernière manifestation du 18 février pour le poulet-curry.

Une très bonne ambiance grâce à notre nouvel animateur et membre du comité, "Moscat" !

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

— 17 JUIN :

FEU DE SAINT-JEAN

— 29 & 30 JUILLET :

FÊTE PATRONALE DE SAINT-JULIEN

Une pensée pour Paulo Legrand, membre actif du tissu associatif local et qui nous a quittés le 20 février.

Souvent bougon, mais ô combien disponible et dévoué, Paulo ne comptait ni son temps ni sa peine pour le Comité.

Il manquera à tous.

Nous assurons sa famille de toute notre sympathie.



COUP DE MAIN

Avec le printemps, les plants !
L'équipe du jardin vous accueille avec plaisir sur le site de Saint-Julien.

Vous découvrirez notre organisation et nos plants pour la saison.



FOYER RURAL DU PLATEAU BORTOIS

Le bâtiment dit du Foyer rural va connaître une rénovation totale à partir du 1er septembre. La date retenue, le calendrier a été revu ; il est dense et attrayant.

Le **samedi 29 avril** à partir de 22 heures, **une soirée « années 80 »** sera animée par Concept Son de Pascal Prévot.

Le **dimanche 25 juin**, l'été se fêtera toute la journée avec un grand **vide-grenier** sur le stade de Sarroux.

Le **dimanche 9 juillet**, les amateurs de cartes feront un dernier tournoi de belote dans la salle du Foyer.

Et, **les 26 et 27 août**, la **fête de la Saint-Barthélemy** se déroulera sous un format nouveau avec un samedi fort : danses folkloriques, chants, musique et présentation de vieux métiers avec le groupe Icoranda. Le repas traditionnel du soir sera animé par l'orchestre de Pierre André et les danseurs s'en donneront à cœur-joie. Le di-

manche est placé sous le signe du spectacle avec, notamment, un **gymkhana** avec des vélos BMX.

La saison s'achèvera avec la fête des **fruits d'automne** le **dimanche 29 octobre**.

Très bonnes festivités à toutes et tous !



ASSOCIATION ACCÈS LIBRE

Par une agréable journée de printemps, le dimanche 2 avril, une bonne équipes de bénévoles de l'association **Accès Libre** de Lanobre et de Sarroux-Saint-Julien s'est réunie pour défricher un chemin à proximité de chez Odette et André Gauthier. Nous intervenons ainsi régulièrement pour rouvrir des chemins à la randonnée pédestre et surtout équestre.

Intervention très conviviale et efficace car, à la fin de la matinée, le chemin était propre et l'ensemble des branchages



détruit. L'équipe a été très sensible au passage de notre maire, Xavier Gruat, en début de matinée, nous régaland de viennoiseries et de sa visite au Foyer à l'heure du repas.

Tous les participants ont également apprécié l'apéritif offert par la famille Gauthier ainsi que le repas réalisé par la cantinière, Cécile, secondée par Nathalie. Nous nous sommes quittés en prévoyant de nous retrouver bientôt pour le nettoyage d'autres chemins.

Marc Fourmand

JUDO CLUB DU PLATEAU BORTOIS

DEUX NOUVELLES CEINTURES NOIRES AU JUDO CLUB DU PLATEAU BORTOIS !

Nina Barougier obtient la ceinture noire de judo le 18 février à Felletin, en marquant les derniers points qu'il lui fallait (il ne lui en manquait que 10 sur les 100 à avoir). Elle avait déjà obtenu l'examen "kata" ainsi que l'UV1.

Elle marque 40 points à Felletin et se classe 2^e du tournoi (5 combats et 4 victoires)

Nina a commencé le judo très jeune (septembre 2008) ceinture blanche en région parisienne, puis a continué en arévaux dans la région, avec comme professeur Sébastien Fonmartin, à Bort (cours jeunes puis ados/adultes), elle a multiplié les entraînements venant même à Ussel et au CUC depuis peu.

Elle a régulièrement participé aux différentes compétitions avec de bons résultats, et a su se rendre disponible pour venir donner un coup de main au club...

5 minutes plus tard :

Laura Bourdoux obtient elle aussi la ceinture noire ce 18 février également à Felletin. Il lui manquait 33 points. Elle avait déjà obtenu l'examen "kata" ainsi que l'UV1.

Elle marque 50 points et gagne le tournoi (5 combats et 5 victoires). Laura a aussi commencé le judo (septembre 2006) avec Sébastien à Margerides (baby judo), puis à Saint-Julien (cours jeunes), Bort (cours ados/adultes) et multiplie les entraînements entre Bort et Ussel. Elle a régulièrement participé



Laura, Sébastien et Nina

aux compétitions avec de bons résultats (3 phases nationales), et a su elle aussi être là pour aider au club et aux manifestations...

C'est toujours une grande fierté d'arriver à faire progresser des jeunes depuis le cours baby judo jusqu'à la ceinture noire. Le plus intéressant reste à venir. Félicitations pour cette étape importante.

Sébastien Fonmartin (professeur) :
« Je félicite Nina et Laura qui deviennent les ceintures noires n° 1 et 2 du Judo Club du Plateau Bortois. »

LES MÉDAILLÉS DU CLUB

Micro-poussin(e)s
Martin Princeau, Yoann Chanteloube, Alexis Bigourie, Bastien Fonmartin, Leonie Charbornel, Alban Jaly, Augustin Cremoux.

Mini-Poussin(e)s
Mael Floret, Alban Pitet, Mathis Joly, Diego Simon, Achille Moussard, Robin Sibial, Larive Ethan, Leo Jaly, Romane Buge, Julie Delys.

Poussin(e)s
Lucas Falgere et Nolan Eydan.
Travail sur la réécriture de la nouvelle « progression française de judo » à la Fédération Française de judo (Paris) : Sébastien Fonmartin.

Demi-finale des championnats de France cadet (jeu) à Limoges (sur sélection) : Nina Barougier en -57kg : n.c. et Laura Bourdoux en -52kg : n.c.

Stage commissaire sportif « UV 1 » à Margerides organisé par le Judo Club du Plateau Bortois : Sébastien Fonmartin, Maxime Perrier, Laurence Délit, Melle Rogiers et Rubens Montemain (16 participants : Serge Scinoca en formateur).

Stage sportif interclubs du Judo Club Ussel au dojo d'Ussel : Léa Guindre, Maxime et Pierre Perrier, Nolan Eydan, Eddy Paris, Manaye Champetier, Leo Jaly.

Venez essayer le judo et le taïso !
DEUX SEANCES D'ESSAIS GRATUITES (judo et taïso) AVEC PRÊT D'UN KIMONO POUR LE JUDO
Pour de plus amples renseignements, contactez :
Sébastien FONMARTIN
(diplômé d'Etat) au 06-19-92-27-65
Site Internet : www.judo19.fr

DÉCÈS

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles de Denise Marie Louise VEILLAT, épouse GATIGNOL à Saunat ; Paul Antoine LEGRAND à Ligniac ; Françoise Gisèle QUEUILLE épouse DÉSIR à Lagrange ; Jeanne Andrée Yvonne BARBOT épouse SERRE aux Bartaques.

NAISSANCES

Nous avons appris avec plaisir la naissance le 4 février, de Ange, Fabrice GAY de Jérôme et Julie LATIL à La Vedrenne, ainsi que celle de Marie BRUNOOGHE, d'Olivier et Carine VENNAT, au Puy de Bort.

Toutes nos félicitations aux heureux parents ainsi qu'aux grands-parents.

CÉRÉMONIE DU 19-MARS À SAINT-JULIEN



REDACTION

(pour articles association)
Nicolas Jouve, Jean-Pierre Lacombe, Jean-Claude Sangrè, Pascale Vélez

PHOTOS

(pour articles association)
Nicolas Jouve, Jean-Pierre Lacombe, Hervé Massias, Jean-François Mallet...

Pour le prochain numéro, merci de transmettre vos articles avant le 25 juin !

PATRIMOINE DE SARROUX-SAINT-JULIEN



Horizons de Saint-Nazaire